

le 15 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 novembre 2011

2011 DASCO 71G Dotations complémentaires (57.654 euros) aux collèges – 3e tranche.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la délibération 2010 DASCO 47G, du Conseil de Paris des 18 et 19 octobre 2010, portant fixation des dotations des collèges pour 2011 ;

Vu la délibération 2011 DASCO 40G, du Conseil de Paris du 26 septembre 2011, portant attribution de dotations complémentaires (104.220 euros) aux collèges – 1^{ère} tranche ;

Vu la délibération 2011 DASCO 65G, du Conseil de Paris des 17 et 18 octobre 2011, portant attribution de dotations complémentaires (274.400 euros) aux collèges – 2^e tranche ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation l'attribution de dotations complémentaires (57.654 euros) aux collèges – 3e tranche ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 - Des dotations complémentaires de fonctionnement (57.654 euros) – 3e tranche- sont attribuées en 2011 aux collèges, suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 - La dépense correspondante sera imputée au budget départemental de fonctionnement de 2011, chapitre 65, nature 655111, rubrique 221.

Tableau annexé à la délibération 2011 DASCO 71G

COLLEGES	dotations complémentaires (en euros)
MONTGOLFIER 15, rue Montgolfier (3e)	10 000
Vincent d'INDY 8, avenue Vincent d'Indy (12e)	4 000
Janson de SAILLY 106, rue de la Pompe (16e)	15 000
Boris VIAN 76, boulevard Berthier (17e)	8 954
Guillaume BUDE 7-15, rue Jean Quarré (19e)	19 700
TOTAL	57 654
(1) dotation à affecter au(x) chapitre(s) B, C ou D	
(2) dotation affectée au règlement des contrats de location de matériel de reprographie	